

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
SEANCE DU VENDREDI 2 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 2 février à 18h00, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi, salle des délibérations à la Maison des Associations d'Aléria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

| | |
|---------------------------------------|-------------------------------|
| Date de convocation : 26 janvier 2024 | Date d'affichage : 07/02/2024 |
| Membres en exercice : 40 | Membres présents : 21 |
| Procurations : 3 | Nombre de votes : 24 |
| Pour : 24 | Contre : 0 |
| Abstention : 0 | Ne se prononce pas : 0 |

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony - ANGELI Paul - ANTONETTI Jean-Marie - BALDOVINI Anthony - BUSSETTA Jean-Yves - CASANOVA André - CASTELLANI Jean-Charles - CHESSA Pascal - FRANCESCHI Jean-Claude - GIULY Martin - LUCIANI Dominique - MARCHETTI Laurent - MAURIZI Pancrace - PALMIERI Michel - PAOLACCI Jean-Toussaint - PIETRI-FILIPPI Ghislaine - PISTORESI-RAMAZOTTI Jeanne - RICCIARDI-SAEZ Célia - SANTELLI Jean-Baptiste - VANUCCI Bernard - VENTURINI Dominique

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES : LUIGGI Laure (à VENTURINI Dominique) - MARIANI Marthe (à ALESSANDRINI Anthony) - TADDEI Laurence (à PISTORESI-RAMAZOTTI Jeanne)

MEMBRES ABSENTS : ANGELINI Colomba - BONIFACI Jean-François - BONY Sarah - CALENDINI Isabelle - CORONA Jean - DOMPIETRINI Pierre-François - GIACOBETTI Xavier - GIUNGANTI Paul - GOZZI Dominique - GROSSI Christelle - MEDORI Séverin - NOIRAULT-ROSSI Patricia - ORSUCCI Christian - PAOLI Jean-François - PIRAS Marie-Antoinette - ROSSI Pierre -

OBJET : Demande de financement de travaux de géomètre complémentaires dans le cadre de la réalisation des études permettant la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

Le Président rappelle au Conseil que la Communauté de communes est compétente en matière de GEMAPI.

Il rappelle également que sur la base d'un cahier des charges établi par les services de la direction adjointe des milieux aquatiques de la Collectivité de Corse, notre Conseil a délibéré le 19 décembre 2022 afin de solliciter

le soutien financier de ses partenaires en vue de réaliser des études permettant de définir un plan opérationnel de travaux dans le domaine.

Le Président ajoute que depuis lors, les consultations publiques organisées afin de désigner le cabinet d'études en charge de réaliser cette mission sont toutes revenues infructueuses.

Nos partenaires de la Collectivité, après avoir approfondi le sujet, nous ont indiqués que les missions de géomètre prévu au CCTP avaient été sous évalués, puisqu'il est nécessaire de passer d'un linéaire à explorer de 4 kms à 60 kms (en hypothèse maximum).

Afin de corriger ce manquement, le Président demande au Conseil de solliciter de nouveau nos partenaires financiers de l'Agence de l'Eau et de la Collectivité, en complément des frais d'ores et déjà prévus dans la subvention du 19 décembre 2022, au titre de la prise en compte des études de géomètre devant permettre de réaliser les travaux pour lesquels la Communauté a d'ores et déjà délibéré et de solliciter en conséquence une aidé de 40 000 € HT correspondant à 80% d'une somme de 50 000€ HT nécessaires pour boucler les études nécessaires à la définition du plan opérationnel de la GEMAPI de l'Oriente.

Le plan de financement se définit ainsi tel quel :

| Financiers | Taux d'intervention | Montant |
|------------------------|---------------------|----------------|
| Collectivité de Corse | 30% | 15 000€ |
| Agence de l'eau | 50% | 25 000€ |
| Communauté de communes | 20% | 10 000€ |
| Total | 100% | 50 000€ |

Le Conseil,

Oui l'exposé du Président,

Approuve le rapport et le plan de financement présentés,

Autorise le président à solliciter le soutien financier des partenaires financiers de la Communauté, tel qu'exposé dans le plan de financement ci-dessus,

Autorise le président à signer tout document, administratif, comptable ou budgétaire relatif à la présente délibération.



Contre : Nuls :
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Président,

Multiple handwritten signatures in black and blue ink, some with dates like '10/02/2024' and '11/02/2024', and initials.